



MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

INSTITUT RÉGIONAL DE LA QUALITÉ AGROALIMENTAIRE D'OCCITANIE

Travaux de commissariat aux comptes pour l'association

Règlement de la consultation

Date limite de réception des offres : le 5 Avril 2019 à 12h

Sommaire

1	Règlement de la consultation	3
1.1	Acheteur.....	3
1.2	Objet de la consultation.....	3
1.3	Procédure de passation	3
1.4	Dispositions générales	3
1.4.1	Durée du marché	3
1.4.2	Modalités de paiement.....	3
1.4.3	Délai de validité des propositions	3
1.5	Contenu du dossier de consultation	3
1.6	Mise à disposition du dossier de consultation.....	3
1.7	Présentation des candidatures et des offres.....	4
1.7.1	Pièces de la candidature	4
1.7.2	Pièces de l'offre.....	4
1.8	Modalités de dépôt des propositions	4
1.9	Sélection des candidatures et jugement des offres	4
1.9.1	Barème de notation	5
1.10	Demande de renseignements	5

1 Règlement de la consultation

1.1 Acheteur

Le pouvoir adjudicateur : **IRQUALIM**

Adresse :
IRQUALIM
24 Chemin de Borde Rouge
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX

1.2 Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet le choix du commissaire aux comptes de l'association IRQUALIM

1.3 Procédure de passation

Il s'agit d'un marché public de services. La présente consultation est lancée suivant la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des marchés publics

1.4 Dispositions générales

1.4.1 Durée du marché

Le présent marché a une durée de **6 ans**, il débutera en janvier 2019 et s'achèvera en juin 2025.

1.4.2 Modalités de paiement

Le candidat retenu sera payé de sa prestation après complet achèvement de la prestation facturée ou à réception des demandes d'avances.

1.4.3 Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 60 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

1.5 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation
- Le cahier des clauses particulières
- L'acte d'engagement
- La lettre de candidature
- La déclaration de candidature

1.6 Mise à disposition du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible sur demande par mail à l'adresse électronique suivante : marie-pierre.burel@irqualim.fr

1.7 Présentation des candidatures et des offres

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes :

1.7.1 Pièces de la candidature

Les candidats devront produire :

- l'attestation sur l'honneur
- une attestation d'assurance pour les risques professionnels
- un extrait K-bis
une attestation d'inscription à la compagnie
- mémo concernant les expériences pour des prestations similaires et la présentation du cabinet
- Un document prouvant les pouvoirs de la personne signataire à engager la société (extrait Kbis, délégation de signature...).

1.7.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- Un devis comprenant une offre de prix TTC ;
- Un mémoire de deux pages maximums dans lequel le candidat présentera la manière dont il compte rendre le service et notamment concernant les conseils à la structure ;
- Une présentation de son cabinet (une page maximum) qui montrera son expérience de commissaire aux comptes d'associations « loi 1901 », une expérience dans le domaine des IRQUA et des financements publics notamment Européen ;

1.8 Modalités de dépôt des propositions

Les candidats transmettent leur offre par courriel à l'adresse suivante : marie-pierre.burel@irqualim.fr

Travaux de commissaire aux comptes pour l'association

NE PAS OUVRIR

Cet envoi doit contenir les pièces définies dans le présent et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception de l'offres [indiquées sur la page de garde du présent document.](#)

Les candidatures qui seraient remises après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenu.

1.9 Sélection des candidatures et jugement des offres

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

- Le prix de l'offre pour 30%
- L'expérience du candidat pour 40%
- La qualité de l'offre pour 30%

1.9.1 Barème de notation

L'offre retenue, pour chaque lot, est **l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères pondérés.**

L'analyse des offres sera effectuée selon la méthodologie suivante :

- **Le prix de l'offre**

L'offre présentant le prix le plus bas recevra la note maximale **(30 points)**. Les autres offres seront classées relativement à cette offre, par ordre décroissant, selon la formule suivante :

- o Montant de la proposition le moins élevée / montant de la proposition analysée X 40.

- **L'expérience du candidat (40 points)**

Elle sera évaluée à partir du document de présentation du cabinet, notamment la date d'ouverture et le nombre d'associations accompagnées et l'expérience dans le domaine des Maisons Commune de l'Emploi et de la Formation ainsi que le financement public et notamment Européen.

- **La qualité (30 points)**

Elle sera évaluée à partir du mémoire.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats.

1.10 Demande de renseignements

Les questions pourront intervenir jusqu'au 5 Avril 2019 à 12 heures et impérativement sous forme électronique.

Toute question d'un candidat appelant une réponse de l'IRQUALIM fait l'objet d'une diffusion à l'ensemble des autres candidats, sans préciser toutefois l'origine et l'émetteur de la question.

Les demandes de renseignements techniques et administratifs sont à adresser à :

Correspondant : Marie Pierre BUREL
Adresse mail : marie-pierre.burel@irqualim.fr